FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
la cgt
NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : @cgtnmca

Nice, le 11 août 2022,

Monsieur le Directeur général
du CCAS de la ville de Nice

Objet : Situation des SPASAD

Monsieur le Directeur général,

Depuis maintenant plusieurs mois, notre syndicat CGT NMCA vous alerte sur les conditions de travail des agents du SPASAD et, plus particulièrement, sur le manque important d'effectif.

En effet, actuellement 12 postes d'aides-soignants mais également 2 postes d'infirmiers coordinateurs sont non pourvus, entraînant de réelles difficultés de travail pour les agents en poste.

Lors de notre rendez-vous du 18 juillet dernier, nous vous avons une nouvelle fois fait état de cette situation et demandé clairement si vous n'envisagiez pas une fermeture du SPASAD.

Votre réponse a été très claire. « *Aucune fermeture n'est envisagée, mais une réorganisation est en cours* ».

Nous venons d'apprendre, qu'en raison d'un manque de personnel, l'antenne du SPASAD Nord supprime deux tournées de son secteur qui seront absorbées par les équipes de l'Est et de l'Ouest. Cela entraine, de facto, le déplacement des agents de l'équipe Nord vers la structure Est de la ville de Nice.

Pour notre syndicat, cette réorganisation réduit l'offre de soins fournie par le CCAS et de service public en ne permettant plus de répondre à l'ensemble des demandes des bénéficiaires.

Par ailleurs, la délocalisation de prise de service des agents impacte directement leurs conditions de travail en rajoutant des délais supplémentaires de trajet et un éloignement de leur domicile. A cela se rajoute, une réaffectation des tournées pour les agents qui ne leur est pas obligatoirement favorable.

Pour les agents, ainsi que pour notre syndicat, cette situation est intenable et inacceptable.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées concernant le recrutement de professionnels de santé au sein du CCAS. Cependant, les délais de recrutements sont toujours, aujourd'hui, trop longs (dans le meilleur des cas, 2 mois à compter de la date du jury de recrutement).

Nous vous rappelons que le Comité Technique doit être obligatoirement consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Aussi, nous vous demandons :

- L'arrêt immédiat de cette réorganisation qui n'a pas été présentée aux instances paritaires et de revenir au mode de fonctionnement initial ;
- De nous fournir la convention en vigueur signée avec l'ARS lors de la création du SPASAD ;
- Le détail de votre projet de réorganisation du service à discuter avec les organisations syndicales avant le passage en Comité Technique ;

…/…

…/…

- La réduction du délai de recrutement afin de faciliter l'embauche des candidatures postulant au CCAS de Nice, pour parer à l'urgence de la situation.

Pour votre information, une copie du courrier sera adressée au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, ainsi qu'à madame la Vice-présidente du CCAS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

PX Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO